

La République du Centre, 2 juin 2021

SÉNAT

Jean-Pierre Sueur modifie la loi « Sueur » pour aider les cinémas

Le sénateur socialiste du Loiret, Jean-Pierre Sueur, a déposé une proposition de loi modifiant la loi du 13 juillet 1992, relative aux aides des collectivités territoriales envers les cinémas.

Ce projet fait suite à la loi qu'il a lui-même présentée devant le Parlement alors qu'il était secrétaire d'État aux collectivités locales et qui porte son nom.

Cette loi du 13 juillet 1992, qui porte sur l'action culturelle des collectivités locales, autorise les communes, les départements et les régions à apporter des aides directes aux salles de cinéma. Elle permet, notamment, l'attribution de subventions aux établissements cinématographiques qui réalisent moins de 7.500 entrées hebdomadaires ou qui dépassent ce seuil mais qui sont classés « art et essai ».

Or, le Conseil d'État a récemment considéré que la loi du 13 juillet 1992 ne pouvait servir à créer de nouveaux cinémas dans une commune par des entreprises dont le siège est situé dans une autre commune. Pour le sénateur du Loiret, « cette décision limite donc fortement les effets de la loi de 1992, telle qu'elle a été

écrite, présentée et adoptée ».

En concertation

Jean-Pierre Sueur a donc proposé, le 5 mai dernier, de la modifier en précisant, dans le code général des collectivités territoriales, que les communes et les départements peuvent attribuer des subventions à des entreprises existantes pour la création, l'extension, la modernisation et le fonctionnement des salles de cinéma.

Cette proposition de loi, cosignée notamment par Sylvie Robert, sénatrice PS d'Ille-et-Vilaine, et Patrick Kanner, sénateur du Nord depuis 2017 et président du groupe socialiste au Sénat depuis 2018, a donné lieu à une concertation avec les représentants des instances représentatives du cinéma français.

« Alors que les cinémas ont été durement impactés par la crise sanitaire, avec une activité totalement à l'arrêt depuis plus de six mois, il est essentiel de permettre aux collectivités territoriales de leur attribuer des aides publiques, y compris pour des créations d'établissements », estime le sénateur PS du Loiret. ■

K. B.